

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230
04 66 48 25 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	08/04/2025
date de convocation :	01/04/2025

n° de délibération :	DE2025 - 03
----------------------	-------------

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	8
suffrages exprimés :	10 (pour-10, contre-0)
abstention :	0

objet de la délibération :
Budget Primitif Principal : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc		pouvoir à VIDAL Fabrice	

Madame le Maire rappelle au Conseil que les résultats d'un exercice sont affectés au Budget Primitif après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Financier Unique 2024.

Les résultats de l'année 2024 se présentent comme suit :

			Invest	Fonction	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	311 552.00	359 544.73	671 096.73
	Recettes réalisée (1)	B	143 465.34	373 362.85	516 828.19
	Restes à réaliser	C	17 923.82	0.00	17 923.82
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	304 628.83	442 004.00	746 632.83
	Dépenses réalisées (1)	E	158 178.89	283 116.39	441 295.28
	Restes à réaliser	F	141 471.66	0.00	141 471.66
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-14 713.55	90 246.46	75 532.91
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-6 923.17	82 459.27	75 536.10
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	-21 636.72	172 705.73	151 069.01
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-123 547.84	0.00	-123 547.84
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-145 184.56	172 705.73	27 521.17

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 présentant un excédent de fonctionnement de 172 705.73 €, il est proposé d'affecter ce résultat :

- en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 27 521.17 € (article FR 002 : résultat de fonctionnement reporté) ;
- en recette de la section d'investissement pour un montant de 145 184.56 € (article IR 1068 : excédents de fonctionnement capitalisé) destiné à couvrir le besoin de financement dégagé par cette section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 048-214800567-20250408-DE2025_03-BF



VU le Compte Financier Unique 2024 pour le Budget Principal de la commune ;
DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 au Budget Primitif 2025 comme suit :

- FR 002 - résultat de fonctionnement reporté : 27 521.17 €
- IR 1068 - excédents de fonctionnement capitalisé : 145 184.56 €

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr